

FORMULAIRE 84

Certificat de libération
(paragraphe 168.1(6) et alinéa 170.1(4)a) de la Loi)

(Intitulé Formulaire 1)

Date de la faillite _____

Je soussigné, _____, syndic de l'actif de _____, failli, certifie :

- que le failli a respecté les conditions prévues par l'entente consécutive à la médiation et que, conformément au paragraphe 170.1(4) de la Loi, il est libéré de toutes ses dettes à l'exception de celles mentionnées au paragraphe 178(1) de la Loi, à compter du _____.

- que le failli, conformément au paragraphe 168.1(1) de la Loi, est libéré de toutes ses dettes, à l'exception de celles visées au paragraphe 178(1) de la Loi, à compter du _____.

(Cochez la case pertinente.)

Le failli est libéré d'office en vertu de la disposition suivante :

- sous-alinéa 168.1(1)a(i) – libération d'office à l'expiration des 9 mois dans le cas d'une première faillite, pour les faillis sans revenu excédentaire;
- sous-alinéa 168.1(1)a(ii) – libération d'office à l'expiration des 21 mois dans le cas d'une première faillite, pour les faillis ayant un revenu excédentaire;
- sous-alinéa 168.1(1)b(i) – libération d'office à l'expiration des 24 mois dans le cas d'une deuxième faillite, pour les faillis sans revenu excédentaire;
- sous-alinéa 168.1(1)b(ii) – libération d'office à l'expiration des 36 mois dans le cas d'une deuxième faillite, pour les faillis ayant un revenu excédentaire.

- En vertu de l'article 156.1 de la Loi, le syndic a conclu avec le failli une entente relative à des paiements effectués après la libération.

Daté le _____, à _____.

Syndic autorisé en insolvabilité